



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI
(UAC)
FACULTE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
(FASHS)



Laboratoire de Géographie Rurale et d'Expertise Agricole
(LaGREA)

***Journal de Géographie Rurale Appliquée et
Développement
(J_GRAD)***



ISSN : 1840-9962

N °2, décembre 2021

Volume 2

COMITE DE PUBLICATION

Directeur de Publication : Professeur Moussa GIBIGAYE

Rédacteur en Chef : Dr (MC) Bernard FANGNON

Conseiller Scientifique : Professeur Brice SINSIN

COMITE SCIENTIFIQUE

BOKO Michel (UAC, Bénin)
SINSIN Brice (UAC, Bénin)
ZOUNGRANA T. Pierre, Université de
Ouagadougou, (Burkina Faso)
AFOUDA Fulgence (UAC, Bénin)
AGBOSSOU Euloge (UAC, Bénin)
TENTE A. H. Brice (UAC, Bénin)
TOHOZIN Antoine Yves (UAC, Bénin)
KOFFIE-BIKPO Cécile Yolande (UFHB,
Côte d'Ivoire)
GUEDEGBE DOSSOU Odile (UAC,
Bénin)
OFOUEME-BERTON Yolande (UMN,
Congo)
CHOPLIN Armelle (Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne, France)
SOKEMAWU Koudzo (UL, Togo)
VISSIN Expédit Wilfrid (UAC, Bénin)
TCHAMIE Thiou Komlan, Université de
Lomé (Togo)

SAGNA Pascal, Université Cheikh Anta
Diop (Sénégal)
OGOOWALE Euloge (UAC, Bénin)
HOUNDENOU Constant (UAC, Bénin)
KOLA Edinam (UL, Bénin)
CLEDJO Placide (UAC, Bénin)
CAMBERLIN Pierre, Université de Dijon
(France)
OREKAN Vincent O. A. (UAC, Bénin)
ODOULAMI Léocadie (UAC, Bénin)
GONZALLO Germain (UAC, Bénin)
KAMAGATE Bamory, Université Abobo-
Adjamé, UFR-SGE (Côte d'Ivoire)
KAUDJHIS ASSI-Joseph Université
Alassane OUATARA (Côte d'Ivoire)
YOUSSAOU ABDOU KARIM Issiaka
(UAC, Bénin)
HOUINATO Marcel, (UAC, Bénin)
BABATOUNDE Séverin (UAC, Bénin)

COMITE DE LECTURE

TENTE A. H. Brice (UAC, Bénin), DOSSOU GUEDEGBE Odile (UAC, Bénin), TOHOZIN Antoine (UAC, Bénin), VISSIN Expédit Wilfrid (UAC, Bénin), VIGNINOUS Toussaint (UAC, Bénin), GIBIGAYE Moussa (UAC, Bénin), YABI Ibouaïma (UAC, Bénin), ABOUDOU, YACOUBOU MAMA Aboudou Ramanou (UP, Bénin), AROUNA Ousséni (UNSTIM, Bénin), FANGNON Bernard (UAC, Bénin), GNELE José (UP, Bénin), OREKAN Vincent (UAC, Bénin), TOKO IMOROU Ismaïla (UAC, Bénin), VISSOH Sylvain (UAC, Bénin), AKINDELE A. Akibou (UAC, Bénin), BALOUBI David (UAC, Bénin), KOMBIENI Hervé (UAC, Bénin), OLOUKOÏ Joseph (AFRIGIS, Nigéria), TAKPE Auguste (UAC, Bénin), ABDOULAYE Djafarou (UAC, Bénin), DJAUGA Mama (UAC, Bénin), NOBIME George (UAC, Bénin), OUASSA KOUARO Monique (UAC, Bénin), GBENOU Pascal (UAC, Bénin), GUEDENON D. Janvier (UAC, Bénin), SABI YO BONI Azizou (UAC, Bénin), DAKOU B. Sylvestre (UAC, Bénin), TONDRO MAMAN Abdou Madjidou (UAC, Bénin)

ISSN : 1840-9962

Dépôt légal : N^o 12388 du 25-08-2020, 3ème trimestre Bibliothèque Nationale Bénin

SOMMAIRE

N°	TITRES	Pages
1	GBEROU séni^{1*}, TOKO IMOROU Ismaïla¹, AROUNA Ousséni^{1,2}, SABI LOLO ILOU Bernadette¹, TOKO ISSIAKA Nourou¹ : <i>Services écosystemiques des aires de conservation de la biodiversité et leurs périphéries au nord-bénin dans les communes de sinende et ouassa-pehunco</i>	5-21
2	ADELAKOUN Jean Raphael¹, VISSOH Sylvain^{1, 3}, SEYDOU Waïdi^{1, 2} YABI Ibouaïma^{1, 2} : <i>Dynamique foncière et ses implications sur la maîtrise du territoire dans le département du Plateau</i>	22-31
3	MENGHO EZONE Mauricette Tina¹, BERTON-OFOUEME Yolande² : <i>Mutations de l'habitat rural en milieu forestier dans la Sangha (République du Congo)</i>	32-44
4	AG AHMED Elmahmoud¹, AZIHOU Akomian Fortuné², SANOGO Mamoutou², TOYI Mireille Scholastique², SAMAKE Sagaba², DIALLO Hady², YATTARA Elmouloud¹ & SINSIN Brice¹ : <i>Mécanismes de génération de revenus dans la réserve de biosphère de la boucle du Baoule au Mali</i>	45-60
5	BOKO Nouvewa Patrice Maximilien, SOUDO T. Marius, AZONHE Thierry Herve S. Nicephore & HOUSSOU Christophe Segbe : <i>Rythme climatique et pathologie dans l'arrondissement de Sèmè- Podji (Bénin, Afrique de l'Ouest)</i>	61-78
6	KONAN Aya Suzanne : <i>La gare sitarail, pôle de distribution des produits dérivés du manioc vers le Burkina-Faso</i>	79-90
7	OGOOWALE Romaric : <i>Impacts des activités socio-économiques sur l'environnement de la lagune côtière (secteur Togbin- Avlékété) au sud du Bénin</i>	91-100
8	KONE Basoma¹, SILUE katienefowa Adèle² : <i>Développement de la plantation d'anacardier et sécurité alimentaire dans la Sous-Préfecture de Sediogo, (nord de la Côte- d'Ivoire)</i>	101-113
9	WOKOU Cossi Guy : <i>Les Plans Fonciers Ruraux (PFR) : Une alternative de sécurisation des terres agricoles face aux contraintes socio-climatiques a Agbangnizoun dans le département du Zou au Bénin</i>	114-124
10	AROUNA Ousséni : <i>Analyse spatiale de l'accapement des terres au Sud-Bénin</i>	125-139
11	KOUADIO Anne Marilyse¹, M'BRA Koffi Claude² : <i>Effets transformateurs et perturbateurs de l'orpaillage illicite sur l'espace de Bocanda-Côte- d'Ivoire</i>	140-155
12	GBAGUIDI Ruben S. Joël *, CLEDJO Placide F. G. A. : <i>Vulnérabilité de la production agricole aux événements climatiques extrêmes en région Agonlin</i>	156-167
13	SOUMAHORO Manlé, YAO Kouadio Marcel, SARAKA Kouamé Alain, DJAKO Arsène : <i>Accès au foncier et développement de l'hévéaculture dans la Sous-Préfecture d'Ettrokro (centre-est de la Côte- d'Ivoire)</i>	168-181

14	DAKOU Bio Sylvestre, YEHOUENOU Comlan Constant, et FANGNON Bernard : <i>Incidences des systèmes de culture sur la production vivrière dans la dépression d'Issaba (Sud-Est du Bénin)</i>	182-196
15	PARAPE OTO ISSA Abdou-Raouf, ASSOUNI Janvier, DAKO KPACHA Sabine Mètohué, KISSIRA Aboubakar : <i>Stratégies d'adaptation des producteurs pour une culture cotonnière réduisant les risques liés à la production du coton dans la commune de Banikoara, Bénin</i>	197-208
16	KOUAKOU KONAN Bienvenue Marcos, KOFFI Simplicie Yao : <i>Effets de la dynamique spatiale des plantations de manguiers sur les cultures vivrières à Sinématiali, nord de la Côte d'Ivoire</i>	209-222
17	KONLANI Nayondjoa : <i>Production de la fumure animale et gestion endogène de la fertilité des terres agricoles à Poukperk dans la commune 2 de Tandjoare au nord Togo</i>	223-236

LA GARE SITARAIL, PÔLE DE DISTRIBUTION DES PRODUITS DÉRIVÉS DU MANIOC VERS LE BURKINA-FASO

THE SITARAIL, DISTRIBUTION CENTER FOR CASSAVA-DERIVED PRODUCTS TO BURKINA FASO

KONAN AYA SUZANNE

Assistante en Géographie, Université Alassane Ouattara,

[Email : Konan.ayasuzanne@uao.edu.ci](mailto:Konan.ayasuzanne@uao.edu.ci)

RÉSUMÉ

L'attiéké est une innovation alimentaire introduite au Burkina-Faso par le courant migratoire. Depuis lors, sa commercialisation et sa consommation prennent de l'ampleur dans les grandes et moyennes villes en raison des importations en provenance de la Côte d'Ivoire. À Bouaké, pour assurer la distribution des produits dérivés du manioc vers le Burkina-Faso, la SITARAIL constitue le moyen de transport par excellence. Cette étude vise à évaluer la contribution de la gare SITARAIL de Bouaké dans la distribution des produits dérivés du manioc au Burkina Faso. Les résultats de cette étude reposent sur l'exploitation des données secondaires et des enquêtes par entretien qui se sont déroulées de juin à juillet 2021. Il ressort de cette étude que les produits dérivés du manioc à la gare SITARAIL sont dominés (96%) par la pâte de manioc. Les localités qui approvisionnent la gare SITARAIL en attiéké sont Boli (264 tonnes), Raviart (159 tonnes) et Bouaké (106 tonnes) tandis que celles qui produisent la pâte de manioc concernent Djébonoua (1275 tonnes), Botro (1062 tonnes), Béoumi (849 tonnes), Diabo (619 tonnes) et Sakassou (425 tonnes). La distribution des produits vers le Burkina Faso est assurée par Ouagadougou (80%), Bobo-Dioulasso (15%) et Koudougou (5%). Un effet saisonnier caractérise la quantité des produits approvisionnés. Pour assurer le convoiement des produits, divers moyens de transport sont mobilisés. Cette étude permet d'aboutir à la conclusion selon laquelle la gare SITARAIL constitue un pôle important de distribution des produits dérivés du manioc vers le Burkina Faso.

Mots clés : Gare sitarail de Bouaké, Burkina Faso, Produits dérivés du manioc, Approvisionnement et distribution, chaîne de transport

ABSTRACT

Attieke is a food innovation introduced to Burkina Faso by the migratory flow. Since then, its marketing and consumption have increased in large and medium-sized cities due to imports from Côte d'Ivoire. In Bouake, SITARAIL is the main means of transport for the distribution of cassava products to Burkina Faso. This study aims to assess the contribution of the SITARAIL station of Bouake in the distribution of cassava products in Burkina Faso. The results of this study are based on the exploitation of secondary data and interview surveys that took place from June to July 2021. The study shows that cassava products at the SITARAIL station are dominated (89%) by cassava paste. The localities that supply the SITARAIL station with attiéké are Boli (264 tons), Raviart (159 tons) and Bouake (106 tons), while those that produce cassava paste are Djébonoua (1,275 tons), Botro (1,062 tons), Beoumi (849 tons), Diabo (619 tons) and Sakassou (425 tons). The products are distributed to Burkina Faso through Ouagadougou (80%), Bobo-Dioulasso (15%) and Koudougou (5%). A seasonal effect characterizes the quantity of the supplied products. Various means of transportation are used to convey the products. This study leads to the conclusion that the SITARAIL station is an important distribution center for cassava products in Burkina Faso.

Keywords: Bouake sitarail station, Burkina Faso, cassava sub-products, supply and distribution, transportation chain

INTRODUCTION

Le manioc est une culture dont la production est en constante augmentation à un rythme supérieur à celui des céréales. Avec une production annuelle de plus de 268 millions de tonnes de racines fraîches récoltées en 2014, le manioc représente 32% de la production mondiale de racines et de tubercules alimentaires. Il constitue ainsi l'aliment de base de plus de 800 millions de personnes dans les zones tropicales, dont 500 millions, en Afrique. Le dynamisme des superficies de manioc résulte de l'augmentation de la population des régions tropicales et de l'accroissement de la pauvreté poussant les consommateurs les plus pauvres à rechercher les

aliments énergétiques les moins chers (P. Vernier *et al.*, 2018, pp. 7-11). La racine de manioc à l'état brut est un produit périssable et pondéreux d'où sa transformation en produit dérivé notamment, l'attiéké.

Introduite en Côte d'Ivoire, l'attiéké occupe la première place dans les ventes de plats cuisinés dans les centres urbains (J-L. Chaléard, 1988, p. 334). La consommation de l'attiéké en Côte d'Ivoire en 2017 est estimée à environ 1 300 000 tonnes par an (Assanvo *et al.*, 2017, p. 292 cités par G. Dakouri *et al.*, 2019, p. 127). Aussi, selon les données du Ministère de l'Agriculture (2017) cité par L. Eby (2018, p. 56), les exportations sont estimées à 235 000 tonnes en équivalent de manioc frais dont 188 000 tonnes de pâte pressée et 47 000 tonnes d'attiéké. Ces exportations traduisent l'intérêt porté par la consommation de l'attiéké dans les pays européens et surtout ceux de la sous-région.

Au Burkina-Faso, l'attiéké est une innovation dans le domaine alimentaire introduite par le courant migratoire. Initialement importé de la Côte d'Ivoire, l'attiéké est de plus en plus produit au Burkina-Faso surtout avec le retour des femmes rapatriées suite à la crise ivoirienne de 2004 (O. Porgo, 2016, p. 2). Ainsi, la production de manioc frais au Burkina-Faso est passée de 17 240 tonnes en 2008 à 128 772 tonnes en 2016, pour atteindre plus de 234 000 tonnes en 2018 (PDA/GIZ, 2016 ; M.A.A.H, 2017 et FAOSTAT, 2020 cités par A. K. H. Lingani *et al.*, 2021, p. 62). Parmi les produits dérivés du manioc, l'attiéké semble le plus demandé et le plus consommé au niveau des grandes et moyennes villes du Burkina-Faso (DIANCOUMBA, 2008 cité par F. Guira, 2013, p. 12). Cependant, en dépit de la forte demande de l'attiéké au Burkina-Faso, la production de manioc est faible. En effet, la demande de manioc pour la transformation est estimée à 36 688 tonnes contre une production nationale de 22 104 tonnes, soit un déficit de plus de 14 000 tonnes (Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-Agricoles, 2019, pp. 12-13). Dans ce contexte, pour assurer l'autonomisation financière des femmes et la lutte contre l'insécurité alimentaire au Burkina-Faso, les transformatrices ont recours aux importations d'attiéké et de pâte de manioc en provenance de la Côte d'Ivoire. La disponibilité alimentaire des produits dérivés du manioc de la Côte d'Ivoire vers le Burkina-Faso est assurée par une multitude de moyens de transport en l'occurrence, le train.

Située au centre de la Côte d'Ivoire, Bouaké est un pôle d'échange important en matière de distribution des produits vivriers à l'échelle locale et nationale, mais aussi une plaque tournante dans le commerce transfrontalier avec les pays de la sous-région. Cette fonction est assurée par le dynamisme et la multiplicité de ses infrastructures marchandes dont l'une des plus prestigieuses est la Société Internationale de Transport Africain par Rail (SITARAIL). Elle occupe ainsi une fonction d'approvisionnement, de stockage et de redistribution des produits dérivés du manioc vers le Burkina-Faso. Cette réorientation annexe de ses activités dans le domaine des produits dérivés du manioc s'inscrit dans un contexte de rentabilité de l'entreprise, mais surtout une politique commerciale pour aider les transformatrices d'attiéké et de pâte de manioc à écouler facilement leurs produits vers les pays de la sous-région, notamment le Burkina-Faso. Ainsi, face aux difficultés de disponibilité de la matière première pour la transformation de l'attiéké, le recours aux importations de l'attiéké et de la pâte de manioc en provenance de la gare SITARAIL de Bouaké constitue une alternative de sécurité alimentaire au Burkina-Faso. Dès lors, il importe de savoir dans quelle mesure la gare SITARAIL de Bouaké contribue à la disponibilité alimentaire des produits dérivés du manioc vers le Burkina-Faso ? Cette étude qui vise à montrer la contribution de la gare SITARAIL de Bouaké dans la quête de la sécurité alimentaire en produits dérivés du manioc au Burkina-Faso se structure en trois parties. La première analyse les flux d'approvisionnement des produits dérivés du manioc à la gare SITARAIL de Bouaké. La seconde identifie les aires de chalandises des produits dérivés du manioc commercialisés vers le Burkina-Faso. La troisième montre la chaîne de transport des produits dérivés du manioc des localités de production vers le Burkina-Faso.

1. MATÉRIELS ET MÉTHODES

Présentation du cadre spatial d'étude

De par sa position de ville carrefour, Bouaké dispose d'une diversité d'infrastructures marchandes qui contribuent à son dynamisme économique. Parmi ces infrastructures marchandes, la gare SITARAIL joue un rôle majeur dans les échanges et le commerce transfrontalier. Inaugurée le 15 mars 1912 par le général WILLIAM Ponty, la gare SITARAIL de Bouaké est une innovation coloniale pour exploiter les richesses de la Côte d'Ivoire. La gare ferrée de Bouaké contribue au renforcement des relations et du commerce transfrontalier entre la Côte d'Ivoire et les pays sahéliers, notamment le Burkina-Faso. Elle constitue un pôle d'exportation et d'importation de produits divers, dont l'attiéké et la pâte de manioc. La carte 1 présente la localisation de la gare SITARAIL de Bouaké.

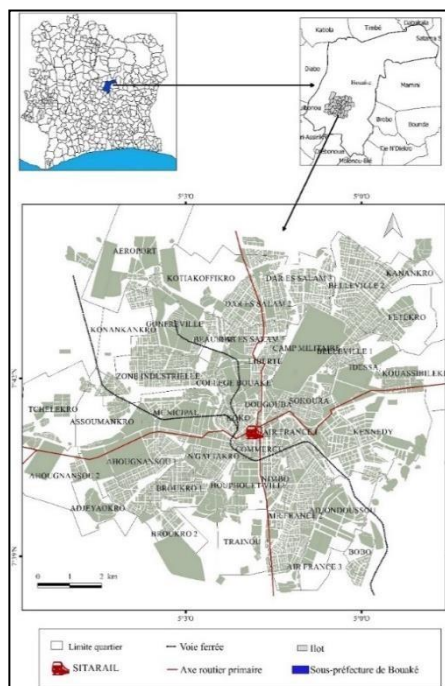


Figure 1 : Localisation de la gare SITARAIL de Bouaké

Source : BNETD, 2011 ; Enquête de terrain, 2021

Conception : KONAN A. Suzanne, juin, 2021

Approche méthodologique

Cette étude s'inscrit dans le contexte du commerce transfrontalier et ses effets subséquents dans la quête de la sécurité alimentaire au Burkina-Faso. Les résultats de cette étude reposent sur l'exploitation des données secondaires et une série d'enquêtes. D'abord, l'exploitation des données secondaires a permis de faire la recension des écrits effectués sur la production et la commercialisation des produits dérivés du manioc en Côte d'Ivoire et au Burkina-Faso. Ensuite, des enquêtes de terrain de juin à juillet 2021 ont été réalisées au sein de la gare SITARAIL de Bouaké en l'occurrence, la Confédération des Fédérations Nationales de la Filière Bétail Viande de l'Afrique de l'Ouest (COFENABVI-AO) qui assure le commerce de l'attiéké et de la pâte de manioc. Les enquêtes effectuées au sein de cette structure ont permis d'obtenir des données quantitatives sur les flux d'approvisionnement et de redistribution de l'attiéké et de la pâte de manioc, la variation intermensuelle de ces flux, le nombre mensuel de wagons acheminés vers le Burkina-Faso et le prix du transport. En outre, cette étude repose sur

des observations directes de terrain qui ont permis d'analyser le stockage et les moyens de transport dans la commercialisation des dérivés du manioc. Par ailleurs, des enquêtes par entretien ont été effectuées auprès du collecteur de la gare SITARAIL et les grossistes urbains qui exportent l'attiéké et la pâte de manioc vers le Burkina-Faso. Ainsi, par la méthode de boule de neige, 10 grossistes urbains ont été interviewés. L'interview a porté sur les relations de clientélisme entre les grossistes urbains et les transformatrices d'attiéké installées au Burkina-Faso, les prix des sacs de pâte de manioc et d'attiéké en fonction des périodes de pénuries et d'abondances. Le traitement des données statistiques est rendu possible par le logiciel Excel 2010 et XLSAT 2014 tandis que l'expression spatiale des flux de pâte de manioc et d'attiéké s'est faite à travers l'élaboration des cartes sur le logiciel QGIS.2.18.

2. RÉSULTATS

Les bassins d'approvisionnement de l'attiéké et de la pâte de manioc à la gare SITARAIL de Bouaké

La COFENABVI-AO est la structure qui assure le commerce des produits dérivés du manioc notamment, l'attiéké et la pâte de manioc. Le tonnage des volumes de ces produits commercialisés est dominé par la pâte de manioc comme l'atteste la figure 1.

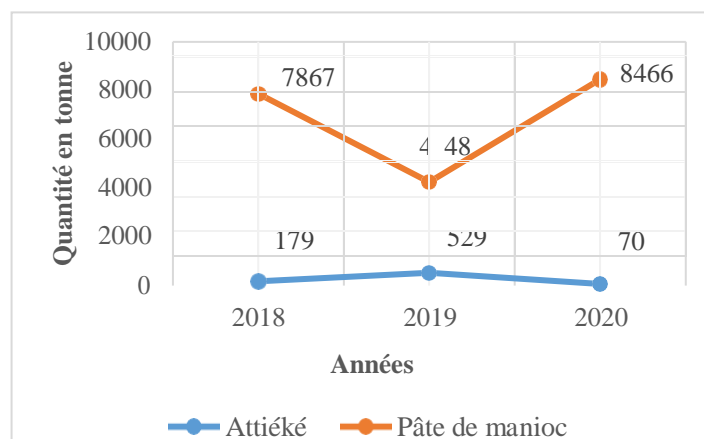


Figure 1 : Evolution des tonnages des dérivés du manioc à la gare SITARAIL de Bouaké de 2018 à 2020

Source : COFENABVI-AO Bouaké, 2019

L'analyse de la figure 1 laisse transparaître l'inégale répartition des tonnages de pâte de manioc et d'attiéké approvisionnés à la gare SITARAIL de Bouaké de 2018 à 2020. La pâte de manioc prédomine (20581 tonnes) soit 96% des tonnages contre 778 tonnes d'attiéké, soit 4% des tonnages approvisionnés. En effet, selon les entretiens auprès des grossistes urbains, la prédominance de la pâte de manioc s'explique par le fait qu'elle constitue le produit semi-fini utilisé par les transformatrices du Burkina-Faso pour la fabrication de l'attiéké. Par contre, l'attiéké est moins conservable et la réduction de ces tonnages en 2020 (70 tonnes) est liée à la fermeture des frontières terrestres du fait de la covid-19. En effet, les sacs d'attiéké sont régulièrement acheminés par le train voyageur qui a connu des arrêts liés à la fermeture des frontières. Cette situation a induit une régression des tonnages approvisionnés à la gare SITARAIL de Bouaké en 2020. Toutefois, le train de marchandise qui exporte la pâte de manioc n'a pas connu d'interruption ; d'où l'augmentation des quantités en 2020.

Les dérivés du manioc approvisionnés à la gare SITARAIL de Bouaké sont assurés par une diversité de localités productrices. Ces localités sont situées dans la région de Gbêkê et celle

de Bélier. La carte 2 montre les flux d’approvisionnement de l’attiéké et de la pâte de manioc à la gare SITARAIL de Bouaké.

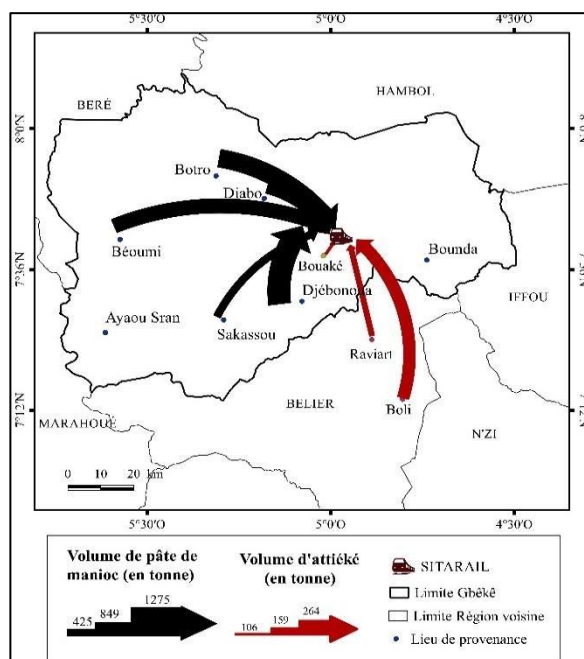


Figure 2 : Flux d’approvisionnement en attiéké et en pâte de manioc à la gare SITARAIL de Bouaké en 2019

Source: BNETD, 2011; COFENABVI-AO Bouaké, 2019

Conception : KONAN A. Suzanne, juin, 2021

L’analyse de la carte 2 montre l’inégal approvisionnement des flux d’attiéké et de pâte de manioc à la gare SITARAIL de Bouaké. Les produits dérivés du manioc approvisionnés viennent de différentes sous-préfectures, avec des volumes de flux inégaux d’une sous-préfecture à l’autre. Au niveau de l’attiéké, la sous-préfecture de Boli constitue le principal pôle (50%) d’approvisionnement de l’attiéké contre 30% à Raviart et 20% à Bouaké. En effet, la prédominance de la sous-préfecture de Boli (264 tonnes) résulte de la disponibilité de la matière première (manioc frais) pour la production de l’attiéké et de l’importance des contrats de clientélisme qui se nouent entre les grossistes urbains et les productrices d’attiéké. Quant à la pâte de manioc, la région de Gbêkê constitue le principal pôle d’approvisionnement avec notamment, 1275 tonnes à Djébonoua, 1062 tonnes à Botro, 849 tonnes à Békoumi, 619 tonnes à Diabo et 425 tonnes à Sakassou. Cet approvisionnement de proximité est dû à la disponibilité de la production de la pâte de manioc dans ces localités et au souci de minimiser le coût du transport qui est variable selon la distance et l’enclavement fonctionnel des sites de production.

Le prix des dérivés du manioc varie selon les lieux d’achat, les périodes d’abondance et de pénurie du manioc frais. Ainsi, en période d’abondance, le prix bord champ est de 8 000 F CFA, 10 000 F CFA à la gare SITARAIL et 18 000 F CFA au Burkina-Faso. Par contre, en période de pénurie, ces prix connaissent une augmentation. Ils sont de 10 000 F CFA bord champ, 12 000 F CFA à la gare SITARAIL et 20 000 F CFA au Burkina-Faso. De ce fait, un effet saisonnier caractérise les tonnages des dérivés du manioc approvisionnés à la gare SITARAIL de Bouaké. Ce rythme saisonnier se caractérise par la variation intermensuelle des tonnages comme la présente la figure 3.

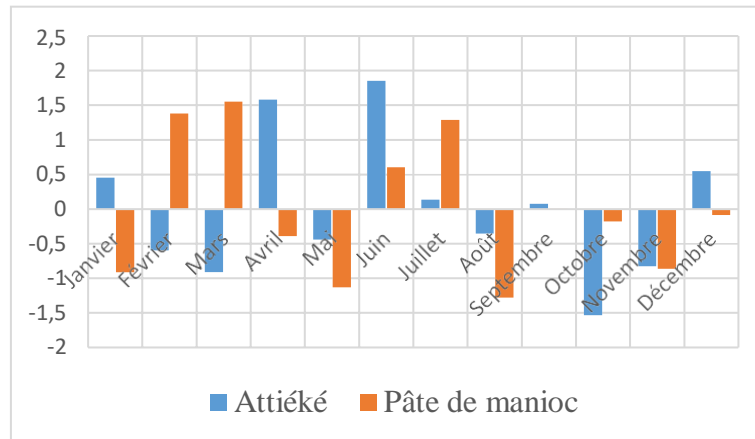


Figure 2 : Variation intermensuelle des quantités de dérivés de manioc approvisionnées à la gare SITARAIL de Bouaké en 2019

Source : COFENABVI-AO Bouaké, 2019

La figure 2 montre une alternance de phase excédentaire et baissière des tonnages des dérivés du manioc approvisionnés à la gare SITARAIL de Bouaké. Ces indices indiquent des pics excédentaires durant avril (1.58) et juin (1.85) pour l’attiéké et mars (1.55) pour la pâte de manioc et des pics baissiers en octobre (-1.53) pour l’attiéké et août (-1.27) pour la pâte de manioc. Les pics enregistrés en mars et en avril sont liés à la fête de pâque en pays Baoulé. Le pic enregistré au mois de juin s’explique par la forte demande des dérivés du manioc au Burkina-Faso du fait du déficit du manioc frais et aussi par les difficultés financières des productrices. Par contre, la baisse significative des indices en août (-1.27) et octobre (-1.53) s’explique par la période de soudure en milieu rural dont le manioc constitue une alternative alimentaire pour les populations locales. Les dérivés du manioc approvisionnés à la gare SITARAIL de Bouaké sont stockés et redistribués vers les pays de la sous-région en l’occurrence, le Burkina-Faso.

Ouagadougou, principale aire de chalandise des produits dérivés du manioc à la gare SITARAIL de Bouaké

Les dérivés du manioc sont redistribués vers les trois principales villes du Burkina-Faso que sont Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Koudougou. La dimension spatiale des flux de distribution de ces produits est illustrée par la carte 2.

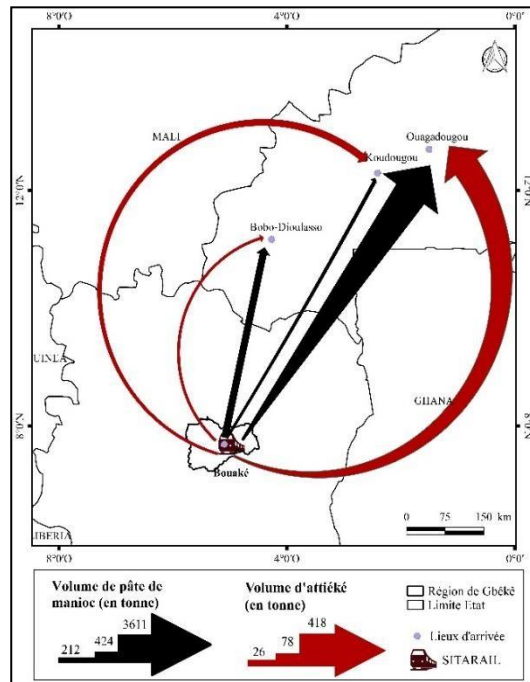


Figure 2 : Flux de distribution de l’attiéké et de la pâte de manioc à la gare SITARAIL de Bouaké en 2019

Source : BNETD, 2011 ; COFENABVI-AO Bouaké, 2019

Conception : KONAN A. Suzanne, juin, 2021

La Figure 3 montre l’inégale répartition des flux des dérivés du manioc distribués dans les villes du Burkina-Faso en 2019. L’importance des flux est en rapport avec la taille démographique des villes. Ainsi, Ouagadougou constitue le principal pôle récepteur des dérivés du manioc avec 418 tonnes pour l’attiéké et 3611 tonnes pour la pâte de manioc. Bobo-Dioulasso enregistre 78 tonnes pour l’attiéké et 424 tonnes pour la pâte de manioc contre 26 tonnes d’attiéké et 212 tonnes de pâte de manioc à Koudougou. La part considérable des flux orientée vers Ouagadougou s’explique par la demande alimentaire croissante de ce mets qui est davantage consommé par les populations citadines ainsi que l’importance des unités de transformation de l’attiéké. En effet, selon les grossistes urbains de la gare SITARAIL de Bouaké, l’importance des unités de transformation de l’attiéké résulte de la formation de celles-ci par les projets pilotes Côte d’Ivoire/Burkina-Faso sur la filière manioc. Cette activité constitue pour elle la principale source d’autonomisation dans un contexte de pauvreté.

La chaîne de transport dans l’approvisionnement et la distribution des dérivés du manioc à la gare SITARAIL de Bouaké

Le secteur du transport constitue un maillon essentiel dans le commerce des dérivés du manioc à la gare SITARAIL de Bouaké. La commercialisation de ces produits dérivés se fait par une diversité de moyens de transport comme l’atteste la planche photographique 1.



Planche 1 : Moyens de transport dans le commerce des dérivés du manioc à la gare SITARAIL de Bouaké

Prise de vues : KONAN A. Suzanne, juillet 2021

L'analyse de la planche photographique 1 montre le déchargement des dérivés du manioc à la gare SITARAIL de Bouaké. Ces deux photos montrent deux véhicules distincts qui approvisionnent la dite gare. Le choix des moyens de transport par les grossistes ou collecteurs est fonction de la distance et du tonnage des dérivés du manioc. Ainsi, la chaîne de transport impliquée dans la commercialisation des produits dérivés se structure en trois phases. La figure 3 montre la chaîne de transport de la commercialisation des dérivés du manioc à la gare SITARAIL de Bouaké.

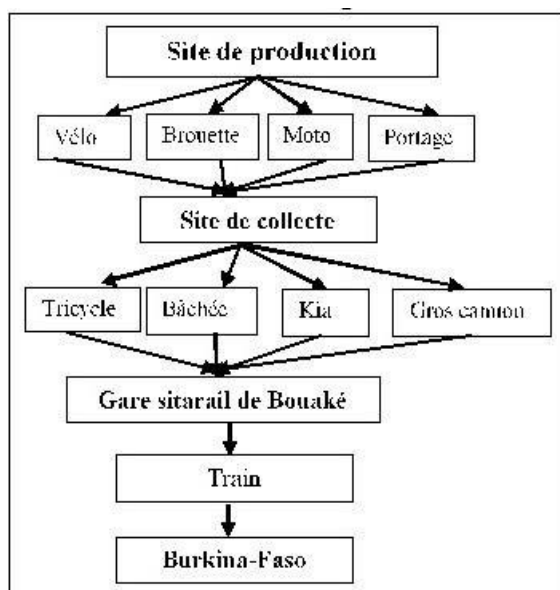


Figure 3 : Chaîne de transport de la commercialisation des produits dérivés du manioc à la gare SITARAIL de Bouaké

Source : Enquête de terrain, 2021

D'abord, la première phase concerne les moyens de transport utilisés pour le convoiement des dérivés du manioc vers les sites de collecte. Il s'agit du vélo, de la brouette, de la moto et du portage. En effet, lorsque les dérivés du manioc sont conditionnés dans les sacs, les productrices ou les collecteurs payent entre 100 F CFA et 200 F CFA pour le transport de ceux-ci vers les sites de collecte. Ce prix est fonction de la distance entre les sites de production et le site de collecte. Ensuite, la deuxième phase correspond au fret entre les sites de collecte et la gare SITARAIL. Les moyens de transport mobilisés sont le tricycle, les véhicules de 2 à 3 tonnes communément appelés bâchée, les véhicules de 3 à 8 tonnes de marque KIA et les gros camions. Le choix des types de fret est fonction des tonnages et de la distance parcourue. Le

prix de transport d'un sac de dérivé de manioc varie entre 500 F CFA et 1 000 F CFA et est assuré par les grossistes qui acheminent ces produits vers la gare SITARAIL de Bouaké. Enfin, la troisième phase met en évidence l'importance de la voie ferrée dans le transport des dérivés du manioc vers les villes du Burkina-Faso. En effet, selon les entretiens auprès de la COFENABVI-AO Bouaké, le prix de transport d'un sac de pâte de manioc ou d'attiéké est de 4000 F CFA, soit 3 000 F CFA pour la société exportatrice et 1 000 F CFA pour les frais de douanes. Ainsi, chaque mois, les sacs de pâte de manioc et d'attiéké sont entreposés dans des wagons de 47 tonnes et transportés par voie ferrée vers le Burkina-Faso. Le nombre de wagons acheminé vers le Burkina-Faso présente un effet saisonnier mensuel comme l'atteste la figure 4.

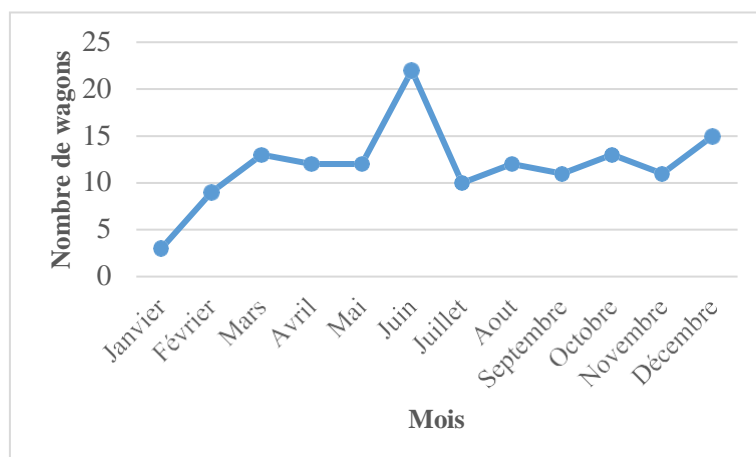


Figure 4 : Evolution mensuelle du nombre de Wagons des dérivés de manioc distribués vers le Burkina-Faso

Source : COFENABVI-AO Bouaké, 2019

La figure 4 montre qu'en dépit des variations, les wagons ont été exportés tout au long de l'année 2020 vers les villes du Burkina-Faso. La moyenne du nombre de wagons est de 12 sur l'ensemble des mois de l'année 2020. Les effectifs les plus élevés de wagons ont été enregistrés au cours des mois de décembre (15 wagons) et juin (22 wagons). Cette évolution du nombre de wagons est en rapport avec la disponibilité des stocks de manioc frais, principale matière première de la pâte de manioc et de l'attiéké, mais aussi de la demande croissante de ces dérivés dans les unités de transformation de l'attiéké au Burkina-Faso. Par contre, le nombre de flux de wagons distribué en janvier (3 wagons) et février (9 wagons) reste très faible. Durant cette période, la saison sèche constitue une contrainte à l'acquisition de manioc en Côte d'Ivoire. Ce contexte climatique influence la disponibilité en manioc et induit une régression de la demande ; d'où celui du nombre de wagons.

3. DISCUSSION

Les produits dérivés du manioc en l'occurrence, l'attiéké et la pâte de manioc connaissent une demande croissante à l'échelle locale et nationale. Ce regain d'intérêt des dérivés du manioc dans la quête de la sécurité alimentaire est lié à l'effet conjugué de la croissance démographique et du niveau de paupérisation des populations citadines (P. vernier *et al.*, 2018, p. 10 ; A. S. Konan, 2018, p. 38). Ce contexte a induit un foisonnement des localités productrices du manioc frais, principale matière première pour la production de l'attiéké et de la pâte de manioc. À Bouaké, l'étude a révélé que la gare SITARAIL est approvisionnée par une diversité de localités situées majoritairement dans la région de Gbêkê. Cette proximité des localités productrices réduit le coût du transport et facilite l'écoulement des produits vers la

gare. Les résultats de la présente étude sont similaires aux travaux de J-L Chaléard (1988, p. 338-339) qui souligne que l'aire de ravitaillement de manioc frais vers la ville de Bouaké est relativement réduite. En effet, 90% des racines vendues au marché de gros de Bouaké viennent d'un rayon de moins de 30 kilomètres avec des nuances en fonction des distances et des directions. Ainsi, l'approvisionnement se fait par des grossistes et semi-grossistes qui vont chercher le manioc sur les marchés hebdomadaires des localités situées à une vingtaine de kilomètres de Bouaké (Djebonoua, Dibrimou, Diabo, Brobo). Cependant, cette étude présente des nuances par rapport à celle menée à Abidjan par K. M. J. Kanga *et al.* (2018, pp. 137-138). Les résultats de cette étude montrent que la ville d'Abidjan est approvisionnée en pâte de manioc par une diversité de localités. Ces localités sont situées dans la moitié sud du pays, entre Bouaké et Abidjan avec des fréquences d'approvisionnement distinctes. La région des lagunes notamment, Bonoua, Dabou, Songon, Tiassalé, Ndouci et Azaguié ravitaillent quotidiennement les marchés d'Abidjan tandis que les autres régions ont des fréquences moins importantes.

En outre, l'un des résultats relevés par cette étude est le fait que la pâte de manioc et l'attiéké approvisionnés à la gare SITARAIL de Bouaké sont destinés exclusivement à l'exportation vers les principales villes du Burkina-Faso. Ainsi, la pâte de manioc constitue à elle seule 96% des exportations des produits dérivés. Ces résultats sont similaires aux statistiques du Ministère de l'Agriculture (2017) cité par L. Eby (2018, p. 56)). Ces statistiques montrent que les exportations des principaux dérivés du manioc sont estimées à 235 000 tonnes en équivalent de manioc frais dont 188 000 tonnes de pâte pressée et 47 000 tonnes d'attiéké. Selon Rongead et ONG Chigata (2015, pp. 20-21), la Côte d'Ivoire est le troisième exportateur de manioc de la sous-région avec pour principal pays le Burkina-Faso. Ainsi, les données fournies par la SITARAIL révèlent que plus de 4 000 tonnes de manioc et dérivés sont entrées au Burkina Faso en provenance de la Côte d'Ivoire entre 2013 et 2014. La plus grande partie de ces exportations sont constituées de pâte de manioc car le Burkina-Faso possède ses propres unités de fabrication d'attiéké, qui préfèrent la pâte de manioc comme matière première, car il se conserve plus longtemps. Aussi, les résultats de la présente étude corroborent ceux de M.D.V. Patricio *et al.* (2017, p. 30). Selon cette étude, le marché de gros de Bouaké, dès sa création avait pour mission l'approvisionnement de la grande région centrale du pays. Mais, du fait de la demande alimentaire croissante et de sa position stratégique dans le commerce transfrontalier, il est devenu un grand centre de groupage de pâte pressée pour les exportations vers les pays voisins du Nord. En effet, selon le Bureau de Vente des Producteurs, leurs adhérents exportent hors du pays 70% de leur manioc (sous forme de pâte), 20% vont vers Abidjan et 10% restent sur Bouaké pour la consommation locale. La prédominance des flux vers les marchés externes s'explique par une forte attractivité des prix à l'exportation.

Enfin, sur la question de l'offre de transport et de la saisonnalité du prix des produits dérivés du manioc, l'étude a montré d'une part la diversité des moyens de transport : transport terrestre et ferré, et d'autre part la saisonnalité de l'offre des produits qui est fonction de la demande et de la disponibilité de la matière première. Sur la question de l'offre de transport dans l'approvisionnement et la distribution des dérivés du manioc, K.A. Aka (2013, p. 114) note que le choix des moyens de transport est fonction de la distance et des charges transportées. Ainsi, lorsque l'attiéké est exporté vers les pays voisins tels que le Mali et le Burkina-Faso, il est transporté en camionnette, en taxi ou en voiture particulière vers la gare routière du pays destinataire pour être exporté par autocar ou à l'aéroport. Même si l'on peut observer quelques nuances, cette remarque ne contredit pas les résultats de la présente étude. En effet, les moyens de transport utilisés dans cette étude sont similaires en dépit de la non-utilisation du train qui constitue une spécificité à Bouaké. Ces moyens de transport jouent un rôle crucial dans la disponibilité alimentaire des dérivés du manioc. Ainsi, I. Kassi-Djodjo *et al.* (2016, p. 39)

mentionnent que le transport est essentiel dans la chaîne de redistribution des produits vivriers. Le choix des véhicules est fonction de la distance, de la quantité et de la nature (frais ou sec) des produits transportés. Quant à la saisonnalité des produits dérivés du manioc, l'étude menée par A.S. Konan (2018, p. 293) montre une saisonnalité du prix de la bâchée du manioc frais selon les périodes sèches et pluvieuses. En effet, pendant

KANGA Koco Marie Jeanne et AKA Kouadio Akou, 2018, Le commerce des produits dérivés du manioc à Abidjan : le cas de la pâte de placali. *Revue scientifique Ivoirienne de Géographie des Savanes*, 5, 131-148.

KASSI-DJODJO Irène, TOURE Mamoutou, BAMBA Vakaramoko, 2016, Les moyens de transports urbains dans l'approvisionnement et la redistribution des produits vivriers au marché de gros de Bouaké. *Revue scientifique Journal des Sciences Sociales*, 15, 37- 45.

KONAN Aya Suzanne, 2018, *L'artisanat de l'attiéké et ses implications socioéconomiques et environnementales à Cocody*, Thèse de doctorat en géographie, Université Alassane Ouattara, Bouaké, 444 p.

LINGANI Abdel Kader Hounsouho, YE Siédouba Georges et KAM Sié, 2021, Diagnostic technique d'unités de transformation du manioc dans les provinces de la Comoé et du Kéné Dougou au Burkina Faso. *Revue scientifique Afrique science*, 18(3), 61-73.

Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-Agricoles, 2019, *Stratégie de développement des filières agricoles au Burkina-Faso 2019-2023*, rapport d'étude, Ouagadougou, Burkina-Faso, 35 p.

PATRICIO Mendez del Villar, ADAYE Akou, TRAN Thierry, ALLAGBA Konan, BANCAL Victoria, 2017, *Analyse de la chaîne de Manioc en Côte d'Ivoire*. Abidjan, Rapport pour l'Union Européenne, 157p + annexes.

PORGO Ousséni, 2016, *Application des bonnes pratiques d'hygiène et des bonnes pratiques de fabrication dans les unités de transformation du manioc au Burkina-Faso : quels effets sur la qualité des produits dérivés ?* Mémoire de master 2, université Ouaga 1 professeur Joseph KI-ZERBO, 56 p.

RONGEAD et ONG CHIGATA, 2015, Etude de la filière manioc en Côte d'Ivoire, in *Projet Promotion et commercialisation de la Banane Plantain et du Manioc en Côte d'Ivoire*, 87p.

VERNIER Philippe, N'ZUE Boni et ZAKHIA-ROZIS Nadine, 2018, Le manioc, entre culture alimentaire et filière agro-industrielle, in *Agriculture tropicale en poche*, Éditions Quæ, CTA, Presses agronomiques de Gembloux, 208 p.

INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

1- Contexte, Justification et Objectifs du journal

Le développement des territoires ruraux est une préoccupation prise en compte par de nombreux organismes internationaux que nationaux à travers les projets et programmes de développement.

En Afrique, le défi du développement est indissociable du devenir des espaces ruraux. Les territoires ruraux sont caractérisés par d'importantes activités rurales qui influencent sur la dynamique du monde rural et la restructuration des espaces ruraux.

En effet, de profondes mutations s'observent de plus en plus au sein du monde rural à travers les activités agricoles et extra agricoles. Des innovations s'insèrent dans les habitudes traditionnelles des ruraux. Cela affecte sans doute le système de production des biens et services et les relations entre les villes et campagnes.

Ainsi, dans ce contexte de mutation sociétale, de nouvelles formes d'organisation spatiale s'opèrent. Ces nouvelles formes dénotent en partie par les différents modes de faire-valoir. Aussi, plusieurs composantes environnementales sont-elles impactées et nécessitent donc une attention particulière qui interpelle aussi bien les dirigeants politiques, les organismes non étatiques et les populations locales pour une gestion durables des espaces ruraux.

Par ailleurs, le contexte de la décentralisation, le développement à la base implique toutes les couches sociales afin d'amorcer réellement le développement. Ainsi, la femme rurale, à travers le rôle qu'elle joue dans le système de production de biens et services, mérite une attention particulière sur le plan formation, information et place dans la société en pleine mutation.

Enfin, en analysant le contexte socioculturel et l'évolution de la croissance démographique que connaissent les campagnes, les questions d'assainissement en milieu rural doivent de plus en plus faire l'objet des préoccupations majeures à tous les niveaux de prises de décision afin de garantir à tous un cadre de vie sain et réduire l'extrême pauvreté en milieu rural.

Le premier numéro du Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) du Laboratoire de Géographie Rurale et d'Expertise Agricole (LaGREA) s'inscrit dans la logique de parcourir de façon profonde tous les aspects liés au monde rural. A ce titre, les axes thématiques prioritaires ci-après seront explorés.

Axe 1 : Dynamique des espaces ruraux et Aménagement de l'espace rural

- ✓ Mutations spatiales et dynamique des espaces ruraux ;
- ✓ Gestion du foncier rural et environnementale ;
- ✓ Climat, aménagements hydroagricoles ;
- ✓ SIG et gestion des territoires ruraux ;
- ✓ Gouvernance et planification des espaces ruraux.

Axe 2 : Economie rurale

- ✓ Activités agricoles et sécurité alimentaire ;
- ✓ Ecotourisme ;
- ✓ Artisanat rural ;
- ✓ Territoires, mobilité et cultures.

Axe 3 : Genre et développement rural

- ✓ Femmes et activités rurales ;
- ✓ Développement local ;
- ✓ Echanges transfrontaliers dans les espaces ruraux ;
- ✓ Hygiène et assainissement en milieu rural.

2. Instructions aux auteurs

Politique éditoriale

Le Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) publie des contributions originales en français ou en anglais dans tous les domaines de la science sociale.

Les contributions publiées par le journal représentent l'opinion des auteurs et non celle du comité de rédaction. Tous les auteurs sont considérés comme responsables de la totalité du contenu de leurs contributions.

Le Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) est semestrielle. Il apparaît deux fois par an, tous les six mois (juin et décembre).

Soumission et forme des manuscrits

Le manuscrit à soumettre au journal doit être original et n'ayant jamais été fait objet de publication au paravent. Le manuscrit doit comporter les adresses postales et électroniques et le numéro de téléphone de l'auteur à qui doivent être adressées les correspondances. Ce manuscrit soumis au journal doit impérativement respecter les exigences du journal.

La période de soumission des manuscrits est de : 01 au 31 août 2020.

Retour d'évaluation : 30 septembre 2020.

Date de publication : 15 décembre 2020.

Les manuscrits sont envoyés sur le mail du journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) à l'adresse: journalgrad35@gmail.com avec copie à Monsieur Moussa GIBIGAYE <moussa_gibigaye@yahoo.fr>.

Langue de publication

J_GRAD publie des articles en français ou en anglais. Toutefois, le titre, le résumé et les mots clés doivent être donnés dans deux langues (anglais et français).

Page de titre

La première page doit comporter le titre de l'article, les noms des auteurs, leur institution d'affiliation et leur adresse complète. Elle devra comporter également un titre courant ne dépassant pas une soixantaine de caractères ainsi que l'adresse postale de l'auteur, à qui les correspondances doivent être adressées.

- Le titre de l'article est en corps 14, majuscule et centré avec un espace de 12 pts après le titre (format > paragraphe > espace après : 12 pts).
- Les noms et prénoms des auteurs doivent apparaître en corps 12, majuscule et centré et en italique.
- Les coordonnées des auteurs (appartenance, adresse professionnelle et électronique) sont en corps 10 italique et alignés à gauche.

Résumé

Le résumé comporte de 250 à 300 mots et est présenté en Français et en Anglais. Il ne contient ni référence, ni tableau, ni figure et doit être lisible. Il doit obligatoirement être structuré en cinq parties ayant respectivement pour titres : « Description du sujet », « Objectifs », « Méthode », « Résultats » et « Conclusions ». Le résumé est accompagné d'au plus 05 mots-clés. Le résumé et les mots-clés sont composés en corps 9, en italique, en minuscule et justifiés.

Introduction

L'introduction doit fournir suffisamment d'informations de base, situant le contexte dans lequel l'étude a été réalisée. Elle doit permettre au lecteur de juger de l'étude et d'évaluer les résultats acquis.

Corps du sujet

Le corps du texte est structuré suivant le modèle IMReD. Chacune des parties joue un rôle précis. Elles représentent les étapes de la présentation.

Introduction

L'introduction doit indiquer le sujet et se référer à la littérature publiée. Elle doit présenter une question de recherche.

L'objectif de cette partie est de mettre en avant l'intérêt du travail qui est décrit dans l'article et de justifier le choix de la question de recherche et de la démarche scientifique.

Matériel et méthodes

Cette partie doit comprendre deux volets : présentation succincte du cadre de recherche et l'approche méthodologique adoptée.

2.3.5.3 Résultats

Les résultats sont présentés sous forme de figures, de tableaux et/ou de descriptions. Il n'y a pas d'interprétation des résultats dans cette partie. Il faut particulièrement veiller à ce qu'il n'y ait pas de redondance inutile entre le texte et les illustrations (tableaux ou figures) ou entre les illustrations elles-mêmes.

2.2.5.4 Discussion

La discussion met en rapport les résultats obtenus à ceux d'autres travaux de recherche. Dans cette partie, on peut rappeler l'originalité et l'intérêt de la recherche. A cet effet, il faut mettre en avant les conséquences pratiques qu'implique cette recherche. Il ne faut pas reprendre des éléments qui auraient leur place dans l'introduction.

Conclusion

Cette partie résume les principaux résultats et précise les questions qui attendent encore des réponses. Les différentes parties du corps du sujet doivent apparaître dans un ordre logique.

L'ensemble du texte est en corps 12, minuscule, interligne simple, sans césure dans le texte, avec un alinéa de première ligne de 5 mm et justifié (Format > paragraphe > retrait > 1ère ligne > positif > 0,5 cm). Un espace de 6 pts est défini après chaque paragraphe (format > paragraphe > espace après : 6 pts). Les marges (haut, bas, gauche et droite) sont de 2,5 cm.

- Les titres (des parties) sont alignés à gauche, sans alinéa et en numérotation décimale
- La hiérarchie et le format des titres seront les suivants :

Titre de premier ordre : (1) MAJUSCULE GRAS justifié à gauche

Titre de 2ème ordre : (1-1) Minuscule gras justifié à gauche

Titre de 3ème ordre : (1-1-1) Minuscule gras italique justifié à gauche

Titre de 4ème ordre : (1-1-1-1) Minuscule maigre ou puces.

Rédaction du texte

La rédaction doit être faite dans un style simple et concis, avec des phrases courtes, en évitant les répétitions.

Remerciements

Les remerciements au personnel d'assistance ou à des supports financiers devront être adressés en terme concis.

Références

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain, en diminuant la taille de police d'un point. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, des façons suivantes :

- (Initiale(s) du Prénom ou des Prénoms de l'Auteur, année de publication, pages citées);

Exemples :

1-Selon C. Mathieu (1987, p. 139) aucune amélioration agricole ne peut être réalisée sans le plein accord des communautés locales et sans une base scientifique bien éprouvée ;

2-L'autre importance des activités non agricoles, c'est qu'elles permettent de sortir les paysans du cycle de dépendance dans laquelle enferment les aléas de la pluviométrie (M. Gueye, 2010, p. 21) ;

3-K. F. Yao *et al.*, (2018, p.127), estime que le conflit foncier intervient également dans les cas d'imprécision ou de violation des limites de la parcelle à mettre en valeur. Cette violation des limites de parcelles concédées engendre des empiètements et des installations d'autres migrants parfois à l'issue du donateur.

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :

- Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, les pages (pp.) des articles pour une revue.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2ndeéd.). Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Références bibliographiques Article

dans revue

GIBIGAYE Moussa, HOUINSOU Auguste, SABI YO BONI Azizou, HOUNSOUNOU Julio, ISSIFOU Abdoulaye et DOSSOU GUEDEGBE Odile, 2017, Lotissement et mutations de l'espace dans la commune de Kouandé. *Revue Scientifiques Les Cahiers du CBRST*, **12**, 237-253

Ouvrages, rapport

IGUE Ogunsola John, 2019, *les activités du secteur informel au Bénin : des rentes d'opportunité à la compétitivité nationale*, Paris, France, Karthala, 252 p.

Articles en ligne

BOUQUET Christian et KASSI-DJODJO Irène, 2014, « Déguerpir » pour reconquérir l'espace public à Abidjan. In : *L'Espace Politique*, mis en ligne 17 mars 2014, consultée le 04 août 2017. URL : <http://espacepolitique.revues.org/2963>

Chapitre d'ouvrage

OFOUEME-BERTON Yolande, 1993, Identification des comportements alimentaires des ménages congolais de Brazzaville : stratégies autour des plats, in Muchnik, José. (coord.). *Alimentation, techniques et innovations dans les régions tropicales*, 1993, Paris, L'harmattan, 167-174.

Thèse ou mémoire :

FANGNON Bernard, 2012, *Qualité des sols, systèmes de production agricole et impacts environnementaux et socioéconomiques dans le Département du Couffo au sud-ouest du Bénin*. Thèse de Doctorat en Géographie, EDP/FLASH/UAC, p.308

Frais d'inscription

Les frais de soumission sont fixés à 40.000 FCFA (quarante mille Francs CFA).

Conformément à la recommandation du comité scientifique du Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*), les soumissionnaires sont priés de bien vouloir s'acquitter de leur frais de publication dès la première soumission sur la plateforme de gestion des publications du Journal. Les articles ne seront envoyés aux évaluateurs qu'après paiement par les auteurs des frais d'instruction et de publication qui s'élèvent à quarante mille francs (40.000 F CFA) par envoi Western Union, RIA, MONEYGRAM ou par mobile money (**Préciser les noms et prénoms**) à **Monsieur SABI YO BONI Azizou** au numéro +229 97 53 40 77 (WhatsApp). Le reçu doit être scanné et envoyé à l'adresse suivante <journalgrad35@gmail.com> avec copie à Monsieur **Moussa GIBIGAYE** <moussa_gibigaye@yahoo.fr>.

Contacts

Pour tous autres renseignements, contacter l'une des personnes ci-après,

- Monsieur Moussa GIBIGAYE +229 95 32 19 53
- Monsieur FANGNON Bernard +229 97 09 93 59
- Monsieur SABI YO BONI Azizou +229 97 53 40 77